



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 21 mars 2007 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, mesdames et monsieur les conseiller-ères Denise Laferrière, Richard Côté et Jocelyne Houle formant quorum du comité.

Sont également présents madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe et M^e Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2007-378

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 8 – 59 887,67 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 10 – 377 627,90 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 9 – 8 399,64 \$ ET LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 8 – 370 885,68 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 8, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 10, la liste des réquisitions numéro 9 et la liste des embauches numéro 8 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 8	Pièces de comptes à payer	59 887,67 \$	5 au 9 mars 2007
Liste PD numéro 10	Pièces de comptes à payer	377 627,90 \$	5 au 9 mars 2007
Liste des réquisitions numéro 9	Pièces de comptes à payer	8 399,64 \$	5 au 9 mars 2007
Liste des embauches numéro 8	Embauche de personnel temporaire	370 885,68 \$	26 fév. au 2 mars 2007

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2007.

Adoptée

CE-2007-379

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-08 - 410 682,30 \$ - PÉRIODE DU 1^{er} AU 7 MARS 2007

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-08 d'un montant total de 410 682,30 \$ pour la période du 1^{er} au 7 mars 2007.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2007.

Adoptée

CE-2007-380

EXEMPTION DU COÛT DE LOCATION DE L'AGORA GILLES-ROCHELEAU DE LA MAISON DU CITOYEN - SOIRÉE DE RECONNAISSANCE - FONDATION DES MALADIES DU COEUR QUÉBEC - OUTAOUAIS - 18 AVRIL 2007

CONSIDÉRANT QUE la Fondation des maladies du cœur Québec-Outaouais tient une soirée de reconnaissance à l'agora Gilles-Rochelleau à la Maison du Citoyen le 18 avril 2007;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation demande une exemption du coût de location applicable;

CONSIDÉRANT QUE les orientations du comité exécutif établissent que les organismes à caractère médical peuvent bénéficier d'une exemption du coût de location des locaux municipaux à une occasion par année :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde une exemption du coût de location de l'agora Gilles-Rochelleau de la Maison du Citoyen, à la Fondation des maladies du cœur Québec-Outaouais, lors de la tenue de leur cocktail de reconnaissance qui aura lieu le 18 avril 2007.

Cette exemption représente un montant de 1 000 \$.

Adoptée

CE-2007-381

ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2006-1679 - SOUMISSION 2006 SI 143 - LA BOUTIQUE DU PLONGEUR LTÉE - FOURNITURE ET INSTALLATION DE DEUX POSTES DE REMPLISSAGE DE MARQUE JORDAIR - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – 29 057,25 \$

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2006-1679 adoptée le 6 décembre 2006, adjugeait un contrat à la firme La boutique du plongeur ltée pour l'achat de deux postes de remplissage de marque Jordair avec l'option d'allocation d'échange pour un poste de remplissage hors service pour le Service de sécurité incendie pour un montant total de 1 754,83 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme La boutique du plongeur ltée nous a fait part que sa soumission avait été mal interprétée;

CONSIDÉRANT QUE les deux soumissions reçues initialement indiquaient un prix pour la fourniture des biens et services demandés diminué de la valeur de rechange au lieu d'y inscrire la valeur de rechange uniquement tel qu'il était demandé;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de corriger la situation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme La boutique du plongeur ltée, 1355, boulevard des Laurentides, Laval, Québec, H7M 2Y2, pour l'achat de deux postes de remplissage de marque Jordair avec l'option d'allocation d'échange pour un poste de remplissage hors service pour le Service de sécurité incendie pour un montant total de 29 057,25 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 5 octobre 2006 et révisée par l'avenant numéro 1 le 13 février 2007, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Une allocation d'échange de 1 540 \$ excluant les taxes est offerte pour le système actuel qui sera remplacé lors de cette transaction.

Les fonds à cette fin, au montant de 30 812,08 \$ incluant les taxes, lequel coût sera déduit de l'allocation d'échange de 1 540 \$ excluant les taxes soit pour un montant net de 29 057,25 \$ incluant les taxes, seront pris à même les postes budgétaires suivants :

11-60003-007	Fonds de roulement	29 189,68 \$
	- Contrôle équipements spécialisés	
	- 2 postes de remplissage de cylindre	
04-13493	TPS à recevoir - Ristourne	1 622,40 \$
01-74230	Revenus autres - Disposition d'actifs	(1 540,00 \$)
05-13210	TPS à payer	(92,40 \$)
05-13310	TVQ à payer	(122,43 \$)
TOTAL		29 057,25 \$

La résolution numéro CE-2006-1679 adoptée le 6 décembre 2006 est par conséquent abrogée.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2007.

Adoptée

CE-2007-382

MODIFICATION - SERVITUDE RÉCIPROQUE DE STATIONNEMENT - ÉDIFICES PIERRE-PAPIN ET COMPLEXE LUMIÈRE - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

CONSIDÉRANT QU'une servitude réciproque de stationnement existe présentement entre les édifices Pierre-Papin (Ville de Gatineau) et Complexe lumière (Robert Labine) pour l'utilisation commune des aires de stationnement étant donné que les périodes de pointe des activités de chacun des bâtiments ne sont pas simultanées;

CONSIDÉRANT QUE cette servitude, qui est en force depuis 1996, est consentie pour tant et aussi longtemps que les édifices respectifs demeurent inchangés et, selon les conditions actuelles, la servitude s'éteindra automatiquement advenant des agrandissements ou modifications substantielles des usages à l'un des édifices;

CONSIDÉRANT QUE M^e Marie Courtemanche, notaire, a été mandatée par le propriétaire de l'édifice Complexe lumière, monsieur Robert Labine, pour demander une modification aux articles 8 et 10 de la servitude initiale afin de maintenir en force ladite servitude advenant des agrandissements ou modifications aux usages sous réserve de négocier au besoin de nouvelles modalités d'exercices de la servitude de stationnement en fonction de la nature de changements éventuels aux immeubles visés;

CONSIDÉRANT QUE la modification proposée par M^e Marie Courtemanche respecte les objectifs visés par les deux parties, tient compte de la notion d'usages non simultanés et de conformité à la réglementation de zonage, soit de favoriser l'utilisation maximale des aires de stationnement dans le secteur de la Cité;

CONSIDÉRANT QUE cette servitude s'est exercée de façon harmonieuse et selon les objectifs visés depuis plus de 10 ans et qu'il est toujours d'intérêt commun de permettre à la clientèle de chacun des édifices de stationner sur l'un ou l'autre des terrains de stationnement selon les modalités prévues à la servitude;

CONSIDÉRANT QUE le projet de modification prévoit la possibilité de revoir les modalités d'exercice de la servitude advenant des changements importants aux immeubles :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve le projet de modifications de la servitude réciproque de stationnement à être signé entre la Ville de Gatineau et monsieur Robert Labine tel que déposé par M^e Marie Coutemanche, notaire, sous le numéro treize mille des minutes du notaire.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'acte de modifications aux fins de la présente.

Adoptée

CE-2007-383 **SUBVENTION DE 500 \$ - ASSOCIATION DU PARC GÉRARD-MARCHAND - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de l'association du parc Gérard-Marchand à l'attention de monsieur Marc Carrière, 102, rue La Québécoise, Gatineau, Québec, J8M 1J5, à titre de subvention pour différentes activités de quartier.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11416-972	500 \$	Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2007.

Adoptée

CE-2007-384 **SUBVENTION DE 450 \$ - LE GRENIER DU PETIT SPORTIF - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 450 \$ à l'ordre du Grenier du petit sportif à l'attention de madame Nicole Raymond, directrice générale, 29-A, boulevard Gréber, bureau 4, Gatineau, Québec, J8T 3P4, à titre de subvention pour la gérance de la Maison du vélo.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	50 \$	Marc Bureau - Maire subventions
11405-972	50 \$	Patrice Martin - de Wright-Parc-de-la-Montagne subventions
11406-972	25 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11408-972	100 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11415-972	25 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions
11404-972	100 \$	Alain Pilon - de Val-Tétreau subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2007.

Adoptée

CE-2007-385

SUBVENTION DE 300 \$ - SOCIÉTÉ SAINT-VINCENT-DE-PAUL - CONFÉRENCE NOTRE-DAME-DE-LORETTE - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU - ALAIN PILON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de la Société Saint-Vincent-de-Paul, conférence Notre-Dame-de-Lorette à l'attention de monsieur Guy Lebel, au 54, rue Moncion, Gatineau, Québec, J9A 1K5, à titre de subvention pour la guignolée Notre-Dame-de-Lorette.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11404-972	300 \$	Alain Pilon - de Val-Tétreau subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2007.

Adoptée

CE-2007-386

SUBVENTION DE 750 \$ - LES AMIS DE L'ÉTUDIANT OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 750 \$ à l'ordre des Amis de l'Étudiant Outaouais à l'attention de monsieur Martin Godcher, président, 459, rue Duquette Ouest, Gatineau, Québec, J8P 3A7, à titre de subvention pour l'organisation du gala d'excellence qui aura lieu le 15 mai 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire subventions
11412-972	100 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11404-972	50 \$	Alain Pilon - de Val-Tétreau subventions
11403-972	100 \$	Alain Riel - de Deschênes subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11407-972	50 \$	Pierre Phillion - de Saint-Raymond-Vanier subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11409-972	50 \$	Simon Racine - de Limbour subventions
11411-972	50 \$	Luc Angers - des Promenades subventions
11413-972	100 \$	Richard Côté - de Bellevue subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2007.

Adoptée

CE-2007-387

SUBVENTION DE 300 \$ - LES CHEVALIERS DE COLOMB CONSEIL 10114 DE STE-ROSE-DE-LIMA - SOUPER DE DORÉ - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb conseil 10114 de Ste-Rose-de-Lima à l'attention de monsieur André Lachapelle, 4-220, boulevard de l'Hôpital, Gatineau, Québec, J8T 8J6, à titre de subvention pour l'organisation du souper de doré qui aura lieu le 24 mars 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11415-972	300 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2007.

Adoptée

CE-2007-388

SUBVENTION DE 100 \$ - FONDATION DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS (CSPO) - ACTIVITÉ BÉNÉFICE - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - LOUISE POIRIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de Fondation de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSPO) à l'attention de monsieur Dominic Guindon, 15, rue des Groseilliers, Gatineau, Québec, J8Z 1M4, à titre de subvention pour une activité bénéfique au profit de l'école Côte-du-Nord.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	100 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2007.

Adoptée

CE-2007-389

SUBVENTION DE 200 \$ - MULTICOLLÈGE DE L'OUEST DU QUÉBEC - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du MultiCollège de l'Ouest du Québec à l'attention de madame Rita Arena, directrice, 217, boulevard Montcalm, Gatineau, Québec, J8Y 6X1, à titre de subvention pour le gala de fin d'année, édition 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11405-972	200 \$	Patrice Martin - de Wright-Parc-de-la-Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2007.

Adoptée

CE-2007-390

AUTORISER LE PAIEMENT DE LA COTISATION 2007 DE LA VILLE DE GATINEAU À LA CHAMBRE DE COMMERCE DE GATINEAU – 4 455,53 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque au montant de 4 455,53 \$ à l'ordre de la Chambre de Commerce de Gatineau pour la cotisation annuelle 2007 de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-494	4 220,93 \$	Conseil municipal - Cotisations
04-13493	234,60 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2007.

Adoptée

CE-2007-391

PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE LOUISE POIRIER AU 22^e GALA OVATION DES GRANDS PRIX DU TOURISME DE L'OUTAOUAIS – 24 MARS 2007 - 140 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise madame la conseillère Louise Poirier à participer au 22^e gala Ovation des Grands prix du tourisme de l'Outaouais qui aura lieu le 24 mars 2007.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 140 \$ à l'ordre de Tourisme Outaouais à l'attention de monsieur Jean Thiffault, 103, rue Laurier, Gatineau, Québec, J8X 3V8, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	140 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2007.

Adoptée

CE-2007-392

SUBVENTION DE 350 \$ - ÉCOLE SAINT-RÉDEMPTEUR - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 350 \$ à l'ordre de l'École Saint-Rédempteur à l'attention de madame Danièle Bolduc, directrice, 39, rue Saint-Florent, Gatineau, Québec, J8X 2Z8, à titre de subvention pour la participation d'élèves au tournoi provincial de basket-ball qui se tiendra au Lac Saint-Louis les 23, 24 et 25 mars 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	50 \$	Marc Bureau - Maire subventions
11409-972	50 \$	Simon Racine - de Limbour subventions
11408-972	100 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11404-972	100 \$	Alain Pilon - de Val-Tétreau subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mars 2007.

Adoptée

CE-2007-393

SUBVENTION DE 1 400 \$ - INTERCLUBS AYLMEYER - 30^e ANNIVERSAIRE - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 400 \$ à l'ordre de l'Interclubs Aylmer à l'attention de monsieur Jacques Laflamme, 804, rue Beaumont, Gatineau, Québec, J9J 3G7, à titre de subvention dans le cadre d'une activité qui aura lieu en avril 2007 pour souligner leur 30^e anniversaire.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire subventions
11417-972	50 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions
11416-972	50 \$	Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions
11415-972	100 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11413-972	50 \$	Richard Côté - de Bellevue subventions
11412-972	100 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11411-972	100 \$	Luc Angers - des Promenades subventions
11410-972	100 \$	Denis Tassé - des Riverains subventions
11409-972	100 \$	Simon Racine - de Limbour subventions
11407-972	50 \$	Pierre Philion - de Saint-Raymond-Vanier subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11405-972	100 \$	Patrice Martin - de Wright-Parc-de-la-Montagne subventions
11404-972	100 \$	Alain Pilon - de Val-Tétreau subventions
11403-972	100 \$	Alain Riel - de Deschênes subventions
11402-972	100 \$	André Laframboise - de Lucerne subventions
11401-972	100 \$	Frank Thérien - d'Aylmer subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mars 2007.

Adoptée

CE-2007-394

SUBVENTION DE 100 \$ - ASSOCIATION DES RETRAITÉES ET RETRAITÉS DE L'ENSEIGNEMENT DU QUÉBEC - 10^e QUILLETHON - CABINET DU MAIRE ET DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - MARC BUREAU ET DENISE LAFERRIÈRE**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de l'Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec à l'attention de madame Thérèse Viau, responsable du comité, 76B, rue Isidore-Ostiguy, Gatineau, Québec, J8X 3B9, à titre de subvention pour une activité qui aura lieu le 25 mars 2007 au profit de la Fondation Laure-Gaudreault.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	50 \$	Marc Bureau - Maire subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mars 2007.

Adoptée

CE-2007-395

**PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER JOSEPH DE SYLVA -
CONGRÈS ANNUEL DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS
- CALGARY - 1^{er} AU 6 JUIN 2007 - 2 625 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Joseph De Sylva à participer au 70^e congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités qui se tiendra à Calgary du 1^{er} au 4 juin 2007.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 570 \$ à l'ordre de la Fédération canadienne des municipalités, 24, rue Clarence, Ottawa, Ontario, K1N 5P3, pour défrayer le coût de l'inscription de même que tous les frais occasionnés lors de ce déplacement sur présentation de pièces justificatives pour une dépense maximale de 2 625 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-311-30021	2 625 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mars 2007.

Adoptée

CE-2007-396

**PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL - CONGRÈS ANNUEL DE LA
FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS - CALGARY - 1^{er} AU
4 JUIN 2007 - 10 500 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Richard Côté, Aurèle Desjardins et Frank Thérien à participer au 70^e congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités qui se tiendra à Calgary du 1^{er} au 4 juin 2007.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 2 280 \$ (570 \$ x 4 - avant le 31 mars 2007) à l'ordre de la Fédération canadienne des municipalités, 24, rue Clarence, Ottawa, Ontario, K1N 5P3, pour défrayer le coût de l'inscription de même que tous les frais occasionnés lors de ce déplacement sur présentation de pièces justificatives pour une dépense maximale de 10 500 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-311-30023	2 625 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
11100-311-30022	2 625 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
11100-311-30017	2 625 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
11100-311-31080	2 625 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mars 2007.

Adoptée

CE-2007-397

RETENIR LA FIRME CIMA+ POUR EFFECTUER LA SURVEILLANCE EN RÉSIDENCE CONCERNANT LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU PONT BRADY, TABLIER EST, LE RÉAMÉNAGEMENT DU TABLIER OUEST AINSI QUE LE RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION DES RUES GEORGES/MCLAREN - 361 800 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2005-821 en date du 21 octobre 2005, a retenu les services de la firme CIMA+ pour compléter les documents nécessaires pour la réalisation des travaux de réfection du pont Brady;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de la *Loi sur les cités et villes* et de la politique municipale sur l'octroi de mandats de services professionnels, le mandat de surveillance des travaux peut être octroyé au concepteur des plans et devis de ces travaux;

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de retenir les services professionnels de la firme CIMA+ pour un montant d'honoraires professionnels de l'ordre de 361 800 \$ incluant les taxes afin d'assurer la surveillance en résidence des travaux de remplacement du tablier est du pont Brady, de réaménagement du tablier ouest ainsi que le réaménagement de l'intersection des rues Georges/McLaren, contrat numéro 02-166.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30336-006-53768	326 233,19 \$	Réfection du pont Brady honoraires professionnels
06-01070-005-53769	16 516,35 \$	Drainage & remplacement d'aqueduc - Centre-ville - Honoraires professionnels
04-13493	19 050,46 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mars 2007.

Adoptée

Monsieur le maire Marc Bureau quitte son siège et monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

CE-2007-398

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MONSIEUR CHARLES CARPENTIER AU POSTE D'AGENT-PATROUILLEUR, DIVISION GENDARMERIE, SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'agent-patrouilleur, Division gendarmerie, Service de police, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de monsieur Charles Carpentier au poste d'agent-patrouilleur, Division gendarmerie, Service de police.

Monsieur Charles Carpentier est assujéti à une période d'essai de six mois puisqu'une période de six mois de services continus à titre de policier temporaire a été retranchée de la période d'essai initiale de 12 mois tel que stipulé à l'article 12.1 de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La date d'entrée en fonction de M. Carpentier sera rétroactive au 23 février 2007 afin de rencontrer le nombre d'effectifs de 348 policiers autorisés par le conseil municipal de la Ville de Gatineau et reconnu par le ministère de la Sécurité publique du Québec.

Le salaire de M. Carpentier sera celui de la classe 6 de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 – Police – Gendarmerie – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2007.

Adoptée

CE-2007-399

MUTATION À L'ESSAI DE MONSIEUR FERNANDO PIMENTEL AU POSTE DE RESPONSABLE, VOIRIE, AQUEDUC ET ÉGOUTS, CENTRE OUEST, SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de responsable, voirie, aqueduc et égouts au Service des opérations de terrain, Centre Ouest, Module des travaux publics et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai de monsieur Fernando Pimentel au poste de responsable, voirie, aqueduc et égouts au Service des opérations de terrain, Centre Ouest, Module des travaux publics et de l'environnement.

Monsieur Fernando Pimentel est assujéti à une période d'essai de douze mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Fernando Pimentel sera celui de la classe 4, échelon 7 selon la politique salariale et le recueil des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31110-115 – Administration – Voirie, aqueduc-égouts et parcs – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2007.

Adoptée

CE-2007-400

MUTATION À L'ESSAI DE MADAME MARIE-NOËL BOISJOLI AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIF, SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE, DIVISION DE LA PRÉVENTION

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis administratif au Service de sécurité incendie, Division de la prévention, (poste numéro N-2007-001 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai de madame Marie-Noël Boisjoli au poste de commis administratif au Service de sécurité incendie, Division de la prévention.

Madame Marie-Noël Boisjoli est assujéti à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M^{me} Boisjoli sera celui de la classe 3, 6^e échelon de la convention collective des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-22310-112 – Schéma de couvertures de risques en incendie – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2007.

Adoptée

CE-2007-401

**PERMANENCE DE MADAME ANNE-MARIE LACAILLE AU POSTE DE
TECHNICIENNE SPÉCIALISÉE / ADMINISTRATION, CENTRE DE SERVICES
DE GATINEAU, DIVISION URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE l'employée mentionnée ci-après a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de cette employée au poste et à la date mentionnée ci-après :

NOM DE L'EMPLOYÉ	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION	DATE PRÉVUE DE LA PERMANENCE	RÉSOLUTION ADOPTÉE AU COMITÉ EXÉCUTIF	PÉRIODE D'ESSAI
Anne-Marie Lacaille, technicienne spécialisée / administration	8 novembre 2006	8 février 2006	CE-2006-1451 18 octobre 2006	3 mois

Adoptée

CE-2007-402

**PROLONGATION DU CONGÉ POUR ADOPTION DE MADAME MARIE-HÉLÈNE
ARÈS À TITRE D'AGENT DE MARKETING POUR LE PALAIS DES CONGRÈS
DE GATINEAU, SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE
COMMUNAUTAIRE, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-Hélène Arès avait déposé une demande de congé pour adoption pour une période de 11 mois et 15 jours à compter du 16 janvier jusqu'au 31 décembre 2006;

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-Hélène Arès a déposé une nouvelle demande afin de prolonger son congé pour adoption pour la période du 1^{er} janvier au 15 avril 2007 inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme à la *Loi sur les normes du travail* :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde à madame Marie-Hélène Arès la prolongation du congé pour adoption pour la période du 1^{er} janvier au 15 avril 2007 inclusivement.

Adoptée

CE-2007-403*

**SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO BLC-06-22 - ARTICLE 31 DE
LA CONVENTION COLLECTIVE DU SYNDICAT DES COLS BLANCS DE
GATINEAU INC. - REMPLACEMENT TEMPORAIRE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc. ont signé une nouvelle convention collective le 23 novembre 2005;

CONSIDÉRANT QUE les modalités d'accumulation et de paiement du temps effectué à titre de remplacement dans des fonctions de classes supérieures tel que prévu à l'article 31.02 ne correspondent pas aux besoins opérationnels;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc. ont convenu de modifier le texte de la convention collective afin de permettre une meilleure utilisation des ressources :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'entériner la lettre d'entente entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc. afin de rendre la convention conforme aux attentes des parties.

Le maire ou en son absence le maire suppléant, le greffier ou en son absence l'assistant-greffier, le directeur général, la directrice générale adjointe ainsi que le directeur du Service des ressources humaines sont autorisés à signer la lettre d'entente numéro BLC-06-22.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-404*

SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO BLC-2006-35 - INTÉGRATION DES SALAIRES COLS BLANCS À LA NOUVELLE GRILLE SALARIALE HARMONISÉE

CONSIDÉRANT QUE le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc. et la Ville de Gatineau ont conclu une convention collective le 23 novembre 2005;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle convention collective prévoit l'évaluation de chacun des postes cols blancs afin de permettre l'intégration à la nouvelle grille salariale harmonisée;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir une mécanique transitoire afin de préserver le droit des parties tout en permettant l'intégration au 1^{er} janvier 2007 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de prendre acte de l'entente intervenue.

Le maire ou en son absence le maire suppléant, le greffier ou en son absence l'assistant-greffier, le directeur général ainsi que le directeur du Service des ressources humaines sont autorisés à signer la lettre d'entente numéro BLC-2006-35.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 mars 2007.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-405

MANDAT D'EXPROPRIATION - SERVITUDE SUR PARTIE DU LOT NUMÉRO 1 620 677 AU CADASTRE DU QUÉBEC - SENTIER RÉCRÉATIF - RUE LAURIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, conformément à une entente de 1996 avec la Commission de la capitale nationale, Produits forestiers E.B. Eddy ltée et Papiers Scott ltée, a planifié la réalisation d'un sentier récréatif sur le côté sud de la rue Laurier, entre la rue Eddy et le boulevard Maisonneuve et a octroyé en 2006, le contrat pour la réalisation de la majeure partie de cette piste, montrée au plan préparé par monsieur Jean-Yves Lemelin (minute 3988), arpenteur-géomètre;

CONSIDÉRANT QUE cette entente de 1996 prévoyait que les servitudes nécessaires à la réalisation du projet seraient accordées en contrepartie d'une somme nominale versée par la Ville de Gatineau, au propriétaire du fonds servant;

CONSIDÉRANT QUE les négociations avec le propriétaire actuel du terrain (lot numéro 1 620 677) ne permettent pas d'entrevoir une solution négociée;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel que la Ville de Gatineau obtienne sans délai une servitude en vue de la réalisation du sentier afin de compléter le dernier tronçon pour relier les diverses sections du Sentier des voyageurs :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité mandate le Service des affaires juridiques d'entreprendre sans délai les démarches d'expropriation pour grever d'une servitude de construction, de passage et d'entretien, une partie du lot numéro 1 620 677, tel que montrée au plan préparé par monsieur Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, en date du 27 février 2007 (minute 3988), aux fins de la réalisation, de l'utilisation et de l'entretien d'un sentier récréatif destiné au public.

Le paiement du coût final de cette expropriation fera l'objet d'une résolution distincte.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif